

19 déc 2012 -12:31

Sang de cordon allogénique

A la suite de la publication de l'avis relatif au sang de cordon à usage autologue, le Conseil Supérieur de la Santé a examiné la problématique du sang de cordon à usage allogénique.

Situation actuelle

Les banques de sang de cordon ombilical à usage allogénique jouent de plus en plus un rôle très important dans le domaine de la transplantation de cellules souches hématopoïétiques (CSH). Avec ses quelque 540.885 unités immédiatement disponibles inventoriées dans le monde (BMDW, 22 Août 2012), le sang de cordon est en effet considéré comme une source de CSH équivalente à d'autres types de greffes pour les enfants ou comme une source alternative acceptable de CSH pour les adultes. Outre les transplantations non apparentées, il est également possible, pour certaines indications, de réaliser des transplantations intrafamiliales pour autant que des greffes de bonne qualité puissent être prélevées et conservées.

Depuis la création des premières banques de sang de cordon ombilical, les pratiques de banking et de transplantation ont évolué, des normes internationales ont été élaborées et les cadres légaux ont été améliorés, ce qui a permis d'obtenir une meilleure qualité générale des greffes disponibles. D'autre part, les exigences imposées aux centres de transplantation quant à la sélection des greffes ont évolué dans le même sens au niveau international.

Utilisations standard actuelles et indications translationnelles du sang de cordon allogénique

La transplantation des cellules souches hématopoïétiques constitue un des domaines faisant l'objet de recherches cliniques très actives et extensives actuellement. Ces recherches sont principalement axées sur l'amélioration de la reconstruction immunitaire et hématopoïétique après transplantation. En recherche préclinique dans le domaine de la médecine régénératrice, le sang de cordon pourrait être utilisé comme source de cellules souches non hématopoïétiques.

Besoins en sang de cordon en Belgique

En Belgique, 90 % des transplantations non apparentées sont réalisées grâce à des greffes/donneurs étrangers. Pour des patients appartenant à certains groupes ethniques, la probabilité de trouver un donneur/une greffe compatible reste faible. En effet, la plupart des donneurs et des greffes disponibles sont d'origine caucasienne. De ce fait, le recrutement de nouvelles unités devrait se concentrer plus intensément sur des populations sous-représentées dans les inventaires de sorte que celles-ci puissent également avoir accès à des greffes compatibles.

Les stratégies de développement à moyen et à long terme des banques de sang de cordon allogénique devraient être examinées dans un cadre international et prendre en compte l'évolution des exigences de qualité. Le CSS recommande de suivre les principales lignes stratégiques suivantes:

- Seules les unités de haute qualité à contenu cellulaire élevé devraient être conservées ;
- Toutes les banques devraient mettre en place une politique pour vérifier si les unités de sang de cordon conservées avant l'introduction des normes de qualité sont conformes aux normes actuelles

(i.e. numération cellulaire, viabilité et activité clonogénique, marqueurs de maladies infectieuses, stérilité, emballage et étiquetage);

- La diversité immunogénétique des unités conservées devrait être élargie ;
- Un plus grand nombre de maternités devraient être accréditées comme sites de collecte.

Nécessité de mener des campagnes

Le CSS recommande de mener des campagnes d'information à l'intention du grand public et des groupes minoritaires dès qu'un plus grand nombre de maternités seront accréditées comme sites de collecte.

L'avis, dans son intégralité, (n° 8784) se trouve sur le site internet du Conseil Supérieur de la Santé:
<http://tinyurl.com/CSS-sangdecordon-allogénique>

Pour davantage d'informations, vous pouvez contacter :

Les experts:

- FR: Prof. Etienne Baudoux, tél.: 04/366.83.94, e-mail : e.baudoux@chu.ulg.ac.be
- NL: Prof. Timothy Devos, tél.: 016/34.68.80, e-mail: timothy.devos@uzleuven.be

Le site du Conseil Supérieur de la Santé: www.css-hgr.be

A propos du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est l'organe d'avis scientifique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Dans le but de garantir et d'améliorer la santé publique, le Conseil formule des avis scientifiques afin de guider les décideurs politiques et les professionnels de la santé. Grâce à son réseau d'experts et ses collaborateurs internes, le Conseil se base sur une évaluation multidisciplinaire de l'état actuel de la science pour émettre des avis impartiaux et indépendants. Ainsi, le CSS applique un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels. Le Conseil élabore ses avis sur demande de la Ministre ou de sa propre initiative et les publie.

Tous les avis publics et brochures sont disponibles sur le site : www.css-hgr.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be